



Meubles saisissables ou non

Par **chauveau**, le **11/12/2008** à **11:00**

bonjour,
Il y a quelques mois, j'ai reçu la visite d'un huissier à mon domicile qui s'est présenté pour une affaire concernant mon mari. Malgré son absence, l'huissier a noté l'ensemble de nos biens. Nous n'avons pas grand chose mais j'ai un piano que mes parents m'ont confié car j'y ai joué toute ma jeunesse et qu'ils ont voulu faire de la place chez eux. Il leur appartient mais n'ont aucune preuve d'achat s'agissant d'un piano qui est dans la famille depuis plus de 50 ans. J'ajoute que je ne suis mariée que depuis 3 ans et que j'avais déjà ce piano avant mon mariage (toujours pas de preuve...) L'huissier m'a dit qu'il fallait néanmoins prouver qu'il appartenait à ma famille sinon, il le saisissait. Comment ? une reconnaissance de mes parents suffit-elle ? des photos d'enfants jouant sur ce-dit piano ? Comment protéger ce bien qui ne m'appartient pas mais pour lequel nous n'avons aucune preuve d'achat ? Mon mari a réglé sa dette vis à vis de l'huissier mais depuis, comme il a d'autres problèmes, je crains qu'on ne saisisse ce piano qui ne lui appartient pas !!! dois-je le rendre à mes parents ?
Merci si vous pouvez m'apporter une réponse, la loi est floue en ce qui me concerne.